

LA MISSION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES EN GUADELOUPE ET À SAINT-MARTIN AU SEIN DES ABATTOIRS



Production annuelle : 2 983 tonnes
(abattoir de boucherie : bovins, ovins,
caprins, porcins, équins)

Disparité importante entre les abattoirs :



Les services vétérinaires de l'État contrôlent le respect par les professionnels de leurs obligations réglementaires :

- la sécurité sanitaire des aliments
- la santé et la protection animale

INSPECTION AVANT L'ABATTAGE SYSTÉMATIQUE



INSPECTION DE L'ABATTAGE RÉGULIÈRE & INOPINÉE

INSPECTION APRÈS L'ABATTAGE SYSTÉMATIQUE



INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOINS UNE FOIS PAR AN

Vérification de l'efficacité du plan de maîtrise sanitaire mis en place par l'exploitant, du fonctionnement général de l'abattoir, du respect des règles d'hygiène, de la conformité des bâtiments et des équipements, de la traçabilité, etc.

TOUTE NON-CONFORMITÉ CONSTATÉE FAIT L'OBJET DE SUITES ADMINISTRATIVES OU PÉNALES ADAPTÉES

DAAF 971 : DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE GUADELOUPE

SALIM : SERVICE DE L'ALIMENTATION DE LA DAAF GUADELOUPE

SAAF : SERVICE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE LA PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLÉMY ET DE SAINT-MARTIN